Mairie déléguée de GRANIER

Concession MENU-PRODUIT / BOIS D'AFFOUAGE/

INSCRIPTION ANNEE 2024

(Date limite inscription **15 février 2024** auprès de la mairie de Granier par mail (*mairiedegranier@wanadoo.fr* / *s.pubill@mairie-aime.fr*) ou dans boîte aux lettres mairie, aux heures de permanence vendredi après-midi)

Je soussigné (Nom /prénom) : …….

Adresse postale : …….

Téléphone : _ _ __ __ __ __ __ __ Adresse mail : ……

certifie avoir pris connaissance du règlement de la concession menu-produit et bois d'affouage.

Je m'inscris pour :

1, Bois d'affouage + menus produits (a)

2, Menus produits uniquement (a)

(a) Rayer la mention inutile

Fait à Granier le ……...
Signature :

Pour les options 1 et 2*, l'obligation sera d'effectuer 2 matinées de prestation collective dont les dates seront communiquées ultérieurement aux personnes inscrites,*
Pour l'option 1, *en sus,* ***-*** *affouage + menus produits -, une prestation complémentaire devra être effectuée entre les mois de juin et octobre. Celle-là sera à réaliser* ***autant de fois*** *que nécessaire suivant les conditions météo.*

Informations complémentaires :
, Se référant aux conditions de l'année 2020, il est rappelé qu'il est **obligatoire** de s'inscrire **chaque année,** le renouvellement n'étant pas automatique.
. Les bois attribués au titre de l'affouage 2023 sont à enlever avant le 30 juin 2024, ceux attribués au titre de l'année 2024 seront à enlever avant le 30 juin 2025.
Passé la date, les bois non enlevés seront remis dans le bien commun pour l'année suivante.

N.B. Ces dispositions font suite à la réunion du 23 février 2022 qui a eu lieu en présence de M. LE-GAL nouveau garde-forestier
. Travailler en forêt nécessite beaucoup de précautions comme équipement de sécurité tel que casque, lunette de protection, vêtement de travail, chaussures adaptées, etc., matériel adéquat, respect des règles pour abattage des arbres, etc....